

Stéphane Ravaille

Professeur Agrégé d'économie gestion

Président de l'UTL34

Agde le 23 novembre 2022

A l'attention de Mesdames et Messieurs les membres de l'UTL,

Convocation A L'Assemblée Générale Ordinaire

Madame, Monsieur, Cher(e) Adhérent(e)

Vu l'article 8 de nos statuts, les articles 7,8 du règlement intérieur de notre association,

J'ai l'honneur et le grand plaisir de vous inviter à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) de l'Université du Temps Libre du Bas Languedoc qui aura lieu le :

Samedi 10 décembre 2022 –à partir de 9 H 30

Mairie de Lodève – Salle de l'UTL34 – 7 place de l'Hôtel de ville 34 700 Lodève

Vous voudrez bien vous munir de votre carte d'adhérent. Cette présente tient lieu de convocation, conformément au règlement intérieur en vigueur. Elle est affichée dans tous les centres. **Votre carte d'adhérent fait foi pour montrer que vous êtes à jour de votre cotisation. Elle est donc indispensable.**

Si vous ne pouvez pas vous rendre à cette AG, vous pouvez participer aux décisions **en utilisant un pouvoir à demander au Vice Président de votre site** ou à télécharger sur notre site Internet (www.utl34.fr) et à remettre, dûment rempli, à la personne de votre choix.

Votre attention est attirée sur la recommandation suivante : Port du masque conseillé.

Ordre du jour de l'AGO sera le suivant :

- 1- Rapport moral du Président du 28/11/2021 au 09/12/2022;
- 2- Rapport financier du 01/09/2021 au 31/08/2022;
- 3- Confirmation des cooptations au sein du CA (Article 9 des statuts).
- 4- Informations sur le Club de l'UTL34
- 5- Informations du président : Fêtes de fin d'année - UFUTA
- 6- Questions diverses.

NB : Questions diverses : Il ne sera répondu lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qu'aux seules questions portées au préalable et au moins une semaine à l'avance à notre connaissance, par écrit par ex courriel.

Le Président,
Stéphane Ravaille

